

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1230 décision n° 1230 du 11 décembre 1952

n° 1230

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 décembre 1952

Numéro JO

n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro

1 janvier 1953

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de sept mois est accordé à M. Rassendren (Jules), Conseiller à la Cour d'Appel de Yaoundé. Une réquisition de passage par voie maritime Djibouti-Pondichéry sera délivré à M. Rassendren, qui voyagera accompagné de son épouse (groupe I). M. Rassendren est autorisé à bénéficier d'une partie de son congé dans la Métropole avant de rejoindre son nouveau territoire d'affectation (Yaoundé, Cameroun).